

Tranches horaires organisation pédagogique

A l'occasion du passage à la nouvelle offre de formation (LMD3 bis) en 2015, nous avons l'opportunité de donner un nouvel élan à notre politique d'aide à la réussite des étudiants.

La démarche proposée est de trouver, ensemble, un nouvel équilibre entre notre potentiel d'enseignement, les attendus du nouveau cadre national des diplômes et nos contraintes internes.

Par ailleurs, cette organisation permettra d'apporter des réponses à des difficultés récurrentes d'organisation à la fois matérielle et pédagogique :

- pénurie de salles
- concentration des flux de circulation des étudiants et des personnels à certaines heures
- absence de pause méridienne
- difficulté à maintenir l'attention des étudiants sur le long cours
- lourdeur de la gestion des transversalités.

La proposition qui a été faite (lettres de cadrage du LMD3 bis) consiste à réorganiser notre fonctionnement autour de trois axes permettant de structurer notre activité :

- des enseignements répartis sur 12 semaines
- des EC d'une durée de 30 h
- des tranches horaires de cours de 2 H 30 (début 8h30 – fin 21h).

Les objectifs visés sont les suivants :

- une harmonisation de l'organisation du temps d'enseignement sur l'année permettant de mieux intégrer les temps de révision, les jurys, la gestion des projets et des stages et l'articulation des EC partagés entre plusieurs formations
- une possibilité de maintenir un nombre suffisant d'EC disciplinaires dans les maquettes suite à la place plus importante à faire pour les enseignements transversaux ou de méthodologie
- une disponibilité plus grande de salles en gagnant un créneau de cours (passage à des tranches de 2 h30)
- la possibilité d'introduire un temps de respiration pour la pause méridienne.

Cette nouvelle configuration affecte les modalités de constitution du service enseignant.

A l'heure actuelle les services d'enseignant-chercheur sont constitués de 4 EC de 40 H = 160 H de service¹. Dorénavant un service comprendra :

- 5 EC (à 30 H présentiels soit 150 H) et
- 10 heures en présentiel et collectif consacrées à des dispositifs d'accompagnement des étudiants (cursus, professionnalisation) favorisant leur réussite et leur insertion professionnelle.

Parmi les affectations possibles de ce temps de service, il est possible d'envisager :

- des séances de « remédiation »
- des cours d'accompagnement à l'orientation et au projet professionnel
- des cours d'accompagnement à la mobilité étudiante
- des séminaires de préparation et suivi des mémoires
- des préparations de stages et des séances de retours d'expérience.

1 En fonction du coefficient appliqué au format mixte CM/TD : 160 h CM/TD équivalant 192 H TD